



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'Agence
de développement universitaire
Drôme-Ardèche



mai 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de l'Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche



Le Président de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des établissements

Le Directeur

Michel Cormier

Sommaire



Présentation	5
La gouvernance	7
I – Les instances : la parité au prix de la lourdeur de fonctionnement	7
II – La gestion de l'offre de services : des soutiens appréciables mais un périmètre incertain	7
III – Le budget : ressources proteiformes et dépenses difficiles à imputer	8
Les missions du pôle universitaire	9
I – La promotion des formations d'enseignement supérieur, entre licences de proximité et masters de niche	9
II – Contribuer à l'égalité des chances par le maillage territorial	10
Conclusion et recommandations	11
I – Les points forts	11
II – Les points faibles	11
III – Les recommandations	11
Liste des sigles	13
Observations de la présidente	15
Organisation de l'évaluation	19

Présentation



Les universités grenobloises (Joseph Fourier, Pierre Mendès-France, Stendhal), l'Institut Polytechnique de Grenoble et les trois collectivités territoriales (Ville de Valence, Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche) ont constitué en 1994 un groupement d'intérêt public intitulé "Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche". Créé pour une durée de sept ans, le GIP ADUDA a été prorogé en mai 2001 et à nouveau en 2008. Le pôle universitaire est actuellement constitué d'une dizaine de composantes délocalisées de l'Université Joseph Fourier (UJF : Centre Drôme-Ardèche, Cermosem, IUFM), de l'Université Pierre Mendès-France (UPMF : UFR Économie Stratégie Entreprises, Droit, IUT de Valence, IAE), de l'Université Stendhal (Centre Stendhal de Valence, Ardèche Images, à Lussas) et de l'Institut Polytechnique (Esisar). L'ensemble de ces composantes réunit un effectif de près de 4 000 étudiants.

En adéquation avec ses missions d'origine, le GIP ADUDA s'est fixé dans son contrat quadriennal 2007-2010 trois axes stratégiques :

- participer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'aménagement territorial ;
- améliorer les services offerts aux étudiants dans les structures créées en appui à la formation ;
- contribuer à l'égalité des chances et à l'insertion professionnelle.

La gouvernance



I – Les instances : la parité au prix de la lourdeur de fonctionnement

Le Conseil d'administration de l'ADUDA est composé de quatorze administrateurs représentant des trois collectivités et des quatre universités. La parité entre les partenaires est strictement respectée avec douze voix pour chaque groupe. Avec les membres invités, le Conseil comprend cinquante-cinq personnes. Le président de l'ADUDA, mandaté pour trois ans, est obligatoirement un président d'université. L'actuelle présidente a pris ses fonctions en avril 2010. Le directeur de l'ADUDA doit être issu des collectivités territoriales et est nommé pour trois ans renouvelables. L'actuel directeur est en fonction depuis trois ans. Les collectivités territoriales considèrent le CA comme le lieu de discussion avec les universités, lieu privilégié et indispensable, en particulier en ce qui concerne leurs propositions dans l'offre de formation.

Le Conseil d'orientation de l'ADUDA est composé de vingt-neuf membres, dont six de droit et vingt-trois désignés par le CA, auxquels peuvent s'ajouter treize invités, ce qui donne un effectif pouvant aller jusqu'à quarante-deux présents aux séances du Conseil. On note, parmi les membres, la présence des directeurs de toutes les composantes universitaires locales, de représentants des étudiants et de représentants du monde professionnel. Le Conseil d'orientation a pour objet de donner un avis sur le schéma des formations ainsi que de favoriser les rapports entre universitaires et partenaires économiques et sociaux.

En 2008, les statuts de l'ADUDA ont été actualisés. Ainsi le Conseil d'orientation, qui n'avait pas siégé depuis 2000, a été réactivé et il s'est réuni à deux reprises depuis (en décembre 2009 et en juillet 2010). De même, il a été proposé que puissent être créées des commissions de travail. Il serait en effet judicieux que des sujets spécifiques, comme par exemple l'insertion professionnelle, où l'investissement de l'ADUDA est attendu, soient étudiés par une commission à structure légère, qui pourrait être, par exemple, une émanation du Conseil d'orientation.

II – La gestion de l'offre de services : des soutiens appréciables mais un périmètre incertain

L'ADUDA gouverne cinq dispositifs, qui ont été mis en place pour accueillir et prendre en charge les étudiants : la documentation universitaire, la médecine préventive, le centre d'information et d'orientation du Supérieur (CIO Sup'), le service informatique et réseaux, ainsi que le service sport. Les trois premiers services cités fonctionnent au sein de structures mutualisées avec la ville de Valence, ce qui présente des avantages mais en alourdit le pilotage. Dans ces services, cinq personnes (4,6 ETP, 2 cat.A) sont rémunérées sur les fonds propres de l'ADUDA : une personne (0,8 ETP) au service sport, une équipe médicale (valant 1 ETP) au service de médecine universitaire, trois personnes (2,8 ETP) au CIO Sup'.

Le service sport de Valence est une antenne rattachée administrativement au SIUAPS de Grenoble. Il fonctionne avec un budget géré par l'ADUDA en tant qu'ordonnateur délégué. Le service informatique et réseaux à Valence dépend directement du Centre interuniversitaire de calcul de Grenoble. Il centralise les six centres informatiques universitaires du site de Valence. Le financement du réseau local repose sur les universités et l'ADUDA. Émargeant au budget de l'UJF, l'ingénieur d'études responsable de ce service réseaux est à 60 % de son temps à Valence (à 40 % à Grenoble). La documentation universitaire, bien qu'intégrée à la médiathèque municipale de Valence depuis 1992, est une composante du service de la documentation de Grenoble. L'ADUDA est chargée de la gestion du service, y compris au plan financier. Le service de médecine universitaire, créé en 1993, est installé dans l'Espace Santé Jeunes géré par la ville de Valence. L'université a délégué à la ville la mise en œuvre de la médecine préventive pour les étudiants. Le service est ouvert à la fois aux étudiants inscrits à l'université, à ceux des établissements non universitaires, et aux jeunes en recherche d'emploi. L'équipe médicale du service santé relève de la tutelle du centre de santé universitaire et de celui de la ville. Il existe une convention entre la ville et l'ADUDA, avec une répartition des frais de personnel et de fonctionnement par moitié. Enfin, en 1996, a été créé par l'ADUDA le CIO Sup'. Son hébergement dans les locaux du CIO pour l'enseignement secondaire a pour conséquence la mixité des publics étudiant et lycéen. Le CIO Sup' est financé par l'ADUDA, qui apparaît comme sa tutelle directe, il ne dépend donc qu'indirectement de l'université et pas d'une en particulier. Il fonctionne avec une documentaliste, une secrétaire et une chargée d'insertion professionnelle.

La contribution de l'ADUDA à l'axe 1 du contrat quadriennal (participer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'aménagement territorial) apparaît comme imprécise ; l'agence a d'ailleurs cherché à plusieurs occasions, par exemple lors de la réactualisation de ses statuts, à obtenir une redéfinition de sa mission dans la participation au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (présente au Cermosem et au LCIS, plus un projet sur l'écotoxicologie à Rovaltain). En ce domaine, en effet, les quatre universités ont pour pratique de gouverner directement avec leurs composantes délocalisées et la marge de manœuvre de l'agence apparaît faible. Le fait d'avoir pour interlocuteurs quatre établissements universitaires distincts accroît le degré de complexité des relations même si le regroupement des quatre universités au sein du CA de l'ADUDA vise à parer à cette difficulté. En toute hypothèse, ce sont bien les universités qui, en dernier ressort, décident du schéma d'implantation de nouvelles formations. Il est pourtant à noter que les directeurs des composantes universitaires locales qui ont été rencontrés expriment le souhait que l'ADUDA puisse jouer véritablement son rôle de coordonnateur et de développeur des projets de formation et de recherche sur le territoire, rôle qui devrait se traduire par une préparation en amont des conseils d'administration.

En l'état, le directeur de l'ADUDA et les collectivités désirent plus de coopération de la part des universités grenobloises. Actuellement, les trois collectivités membres de l'ADUDA disposent d'un siège dans le CA du PRES "Université de Grenoble". Le directeur de l'ADUDA souhaiterait que l'agence soit également représentée en tant que telle dans les instances des universités et du PRES.

Il convient par ailleurs d'évoquer l'extension du champ d'intervention de l'ADUDA aux étudiants non universitaires. On peut se poser la question de la pertinence de cette démarche étant donné que les missions de l'ADUDA concernent les formations universitaires. Les classes de BTS, par exemple, sont du ressort des lycées et de leurs tutelles. D'un côté les collectivités encouragent cette démarche en considérant que, dès lors qu'il s'agit de réfléchir aux perspectives de développement économique et d'aménagement du territoire, tout type d'établissement de l'enseignement supérieur (et pas seulement les universitaires) entre dans les missions de l'ADUDA, leur participation financière au fonctionnement de l'ADUDA étant censée en tenir compte. D'un autre côté, les services proposés aux étudiants ayant un coût, il conviendrait de voir s'il n'y a pas lieu d'établir, notamment avec les lycées, des conventions comportant un volet financier. C'est ainsi le cas de la médecine préventive, conventionnée avec quatre établissements non-universitaires, qui gère la différence de statut en facturant différemment le droit santé aux étudiants des antennes universitaires et à ceux des établissements non-universitaires (respectivement 8 et 10 euros, jusqu'à la rentrée 2010-11, lors de laquelle le droit des étudiants est revenu au montant décidé nationalement, soit 4,57). De fait, l'extension des responsabilités de l'ADUDA en direction des étudiants post-bac non universitaires devrait faire l'objet d'une importante réflexion, y compris sur les aspects financiers.

Les données chiffrées concernant les étudiants, tels les taux de poursuites d'études, les taux de réussite... qui sont disponibles auprès des établissements et transmissibles à l'ADUDA, ne sont pas éditées. À ce sujet il serait intéressant que l'ADUDA prenne en charge des études spécifiques parmi celles qui sont réalisées dans le cadre de l'Observatoire grenoblois des Formations et du suivi des étudiants. L'ADUDA, au travers du CIO Sup', est prête à effectuer ce travail avec des moyens en personnel supplémentaires.

III – Le budget : ressources proteiformes et dépenses difficiles à imputer

L'ADUDA, sous couvert de son CA, a en charge la recherche et la gestion des ressources financières de fonctionnement. Celles-ci comprennent : les droits de scolarité (bibliothèque, médecine préventive, sport) perçus par les universités et reversés à l'ADUDA ainsi que la compensation boursière pour les étudiants exonérés de droits ; la dotation versée à l'ADUDA par les universités pour la bibliothèque universitaire et pour la médecine préventive ; et enfin les financements annuels versés par les collectivités territoriales pour le fonctionnement du pôle. Le montant ainsi apporté par les partenaires s'élève à 320 000 € annuels (valeur 2007), dont environ un tiers par les collectivités et deux tiers par les universités.

À ces ressources directes s'ajoutent des mises à disposition de personnels par les universités et par les collectivités. Dix-sept personnes (15,1 ETP) du Conseil Général de la Drôme (trois personnes dont le directeur de l'ADUDA, deux de catégorie A), de l'UPMF (quatre personnes, trois cat.A), de la ville de Valence (cinq personnes), du Crous (une personne) et enfin de l'UJF (quatre personnes, deux cat.A), se répartissent dans les divers services de l'agence. L'ADUDA reçoit également des subventions contractualisées de l'État dans le cadre du contrat quadriennal (125 000 € en 2008) et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un contrat de partenariat (124 000 € en 2008).

Enfin l'ADUDA reçoit une subvention contractualisée spécifique, dédiée au fonctionnement des formations délocalisées. Suite à un accord partenarial voté en CA pour la durée du quadriennal 2007-2010, cette subvention est prise en charge à raison d'un quart de son montant - à hauteur de 528 000 € par an - par chacun des acteurs que sont l'État, la Région Rhône-Alpes (qui pourtant ne fait pas partie du GIP), les collectivités territoriales et les universités grenobloises. Il est à souligner que les surcoûts de délocalisation, liés aux déplacements des enseignants-chercheurs, aux heures complémentaires d'enseignement et aux frais de gouvernance, sont assumés grâce à l'accord de tous les acteurs concernés, ce qui traduit leur détermination à assurer au pôle les moyens de fonctionner.

Les missions du pôle universitaire



Créée pour fédérer, animer et gérer le pôle universitaire de Drôme-Ardèche, l'ADUDA pilote aujourd'hui le premier pôle délocalisé de France.

I – La promotion des formations d'enseignement supérieur, entre licences de proximité et masters de niche

L'ensemble du pôle regroupe des formations liées à l'UJF (1 021 étudiants en 2009-2010), à l'UPMF (2 040 étudiants à la même date), à l'US (509 étudiants) et à l'IPG-Esisar (364 étudiants). Au-delà des quatre universités fondatrices, l'ADUDA a, conformément aux souhaits de la région Rhône-Alpes, tissé des liens avec soixante-dix établissements post-bac publics et privés. Cette visibilité apportée à l'ensemble du cursus post-bac en Drôme-Ardèche, à travers une plaquette globale, est à mettre au crédit de l'ADUDA, qui a su attirer vers l'enseignement supérieur des populations lycéennes issues de milieux socio-professionnels modestes et peu aptes à envisager un déplacement géographique important. Le guide des formations universitaires Drôme-Ardèche 2010 est à cet égard un outil d'aide à l'orientation fort utile.

La hausse constante des effectifs peut être vue comme le signe concret de la visibilité et de la lisibilité apportées à l'enseignement supérieur par l'agence. Ce travail de recensement intégral des effectifs du post-bac est effectué par l'ADUDA ; il permet de constater que les effectifs des formations relevant des antennes universitaires de Grenoble sont passés de 3 421 étudiants inscrits en 1999-2000 à 3 934 en 2009-2010 (+15 %), parallèlement aux formations post-bac non universitaires, passées de 4 460 à 5 460 étudiants (+22 %) entre les mêmes dates. Sur les deux départements, les effectifs d'étudiants (tous établissements de rattachement confondus¹) et d'élèves post-bac ont crû de 21 % en dix ans. Bien que les effectifs soient très majoritairement regroupés autour du site valentinois, la hausse profite également au département de l'Ardèche.

Cette croissance des effectifs s'accompagne d'une augmentation des formations proposées sur les deux départements, qui ont définitivement rompu avec leur image antérieure de sites cantonnés au bac+2. En ce qui concerne les formations universitaires, on compte maintenant deux DU, quatre DUT, seize licences, dix-sept licences professionnelles, quinze spécialités de masters et deux diplômes d'ingénieur à l'intérieur du pôle. Le cycle Licence permet d'assurer un enseignement "local" en Drôme-Ardèche, en offrant un vaste éventail de choix de formations généralistes et professionnalisantes, aux effectifs tout à fait conséquents au vu de la concurrence de l'offre universitaire géographiquement proche. Quant au cycle Master, il a su se démarquer des universités grenobloises et acquérir une spécificité en pratiquant une politique de "niches" de formation. Citons par exemple le master professionnel ITDD² (*Ingénierie, Traçabilité, Développement Durable*, qui se décompose en gestion scientifique et technologique des déchets radioactifs ou en assainissement et démantèlement des installations nucléaires, ce qui correspond à des réalités industrielles locales) ou bien l'*Université du Vin* de Suze-la-Rousse, partenaire de deux universités hors académie de Grenoble (Aix-Marseille et Franche-Comté).

Les universités fondatrices bénéficient ainsi du rôle de développement initié par l'agence mais partagent ce bénéfice avec d'autres établissements. Paradoxalement, l'amélioration de la lisibilité de l'ensemble de l'offre post-bac et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ont en réalité un impact ambigu sur le développement des formations universitaires et pourraient avoir un impact négatif sur les relations entre l'ADUDA et ses quatre universités fondatrices, le post-bac non universitaire (CPGE, BTS etc.) pesant actuellement plus lourd que le post-bac strictement universitaire. Ainsi, pour 30 % d'entre eux, les étudiants qui contactent le CIO Sup' ne relèvent pas de l'enseignement supérieur universitaire *stricto sensu*.

En termes d'efficacité du fonctionnement de l'agence, deux autres remarques peuvent être faites.

¹ Simultanément les effectifs universitaires relevant d'établissements non grenoblois sont passés de 49 à 180. Il s'agit d'étudiants inscrits dans des établissements clermontois, lyonnais et stéphanois.

² Cette filière est la seule à avoir donné lieu à une évaluation A+, pour ses trois spécialités. Les formations offertes dans le cadre de l'ADUDA n'ont pas été évaluées en tant que telles par la section 3 de l'AERES.

On a déjà noté que si l'ADUDA joue un rôle de vigie et tente de faire remonter les demandes de formation issues des milieux économiques locaux, elle connaît de réelles difficultés pour faire créer un nouveau diplôme, l'offre de formation relevant des décisions des universités. Les collectivités, qui pourtant financent le GIP, ne participent dès lors que fort peu aux décisions et souhaiteraient être plus impliquées par les établissements universitaires. À l'occasion d'une étude commandée par la région et menée par l'ADUDA sur la fermeture du site de l'IUFM de Privas, celle-ci a pu faire la preuve de son savoir-faire en matière d'expertise. Lieu de rencontre entre les deux cultures, celle des universitaires et celle des collectivités locales, et donc facilitateur d'échanges, l'ADUDA offre la possibilité de mettre en cohérence des formations les unes par rapport aux autres et par rapport au tissu économique local.

Par ailleurs, on peut s'étonner de l'absence de la formation continue dans les missions de l'ADUDA, et ce d'autant plus que la présence de l'Institut d'Administration des Entreprises sur le site de Valence pourrait susciter l'intérêt pour ce domaine, éventuellement au-delà des collectivités locales.

II – Contribuer à l'égalité des chances par le maillage territorial

Les moyens et méthodes mobilisés par l'ADUDA pour favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des étudiants du site, troisième axe du contrat quadriennal, apparaissent en bonne adéquation avec les orientations de développement visées pour ce qui concerne l'égalité des chances. Ils devraient pouvoir être complétés pour ce qui relève de l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne l'égalité des chances, les deux objectifs opérationnels retenus ont été atteints. La promotion de l'offre d'accès à l'enseignement supérieur s'est poursuivie via l'organisation annuelle du "Forum post-bac" par le CIO Sup' mais aussi grâce au lancement des "Rencontres Drôme-Ardèche de la formation, de la recherche et de l'innovation technologique" organisées en 2008 et rapprochant universités, entreprises et collectivités. La diffusion massive de guides pratiques - dont le guide des formations universitaires actualisé et tiré à 7 000 exemplaires chaque année - et la participation de l'ADUDA à une multitude de rencontres entretiennent ces actions de promotion. Favorisant la proximité, l'ADUDA contribue à la démocratisation de l'accès aux filières universitaires pour des bacheliers d'origine modeste. Le taux des étudiants boursiers du pôle de Valence est de 12 à 14 points supérieur à celui des universités de Grenoble (35,9 % contre 23,2 % en 2008). La ville de Valence associe d'ailleurs l'ADUDA au processus d'attribution d'une aide financière qu'elle a mis en place sous la forme d'un contrat municipal étudiant (contrat de prestation de service d'utilité publique).

L'information et l'orientation incombent également aux conseillères du CIO Sup' de Valence. Très pro-actives, elles actualisent en permanence leur connaissance de l'offre de formation supérieure disponible (via les sessions organisées par les universités grenobloises, celles du Pôle Rhône-Alpes de l'Oriente et des échanges informels avec quelques homologues des SCUIO de Grenoble ou d'ailleurs), ce qui explique une croissance de 25 % de la fréquentation du Centre sur la période quadriennale et de plus de 60 % pour le nombre d'entretiens de réorientation.

Les deux dispositifs d'aides aux formations prévus dans le contrat ont été mis en place : un site web, propre au CIO Sup', a pu voir le jour début 2010 grâce à une coopération de six mois avec une chargée de projet de Grenoble ; si l'évaluation systématique du site n'est pas encore à l'ordre du jour, les réactions des étudiants ou de leurs familles sont recueillies ponctuellement pour le faire évoluer.

L'infrastructure technique étant désormais disponible, le conservateur des bibliothèques mis à disposition par Grenoble a pu animer le réseau des sept bibliothèques de site en lien avec les quatre bibliothèques des universités grenobloises et rendre accessible la plupart des bases de données du SICD2 existantes ; elle assure chaque année la formation de plusieurs centaines d'étudiants à la méthodologie de la recherche documentaire et contribue ainsi à rapprocher les dispositifs d'aide à la formation déployés à Valence de ceux disponibles à Grenoble.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le contrat quadriennal n'avait inscrit qu'un seul objectif opérationnel, celui d'augmenter le nombre de stages accessibles aux étudiants pendant leur scolarité. Une articulation avec une plate-forme mutualisée d'insertion professionnelle, envisagée par les universités de Grenoble et alors en projet, était également mentionnée. Le rapprochement évoqué entre le CIO Sup' et le BAIP grenoblois, en ce qui concerne les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle, reste à développer. En fait le soutien apporté par l'ADUDA à l'insertion professionnelle est positif. L'agence diffuse un guide des stages auprès des entreprises du Sud Rhône-Alpes, via les CCI principalement, et entretient des contacts directs avec les entreprises de certaines filières. De plus toute une gamme d'ateliers et de sessions de formation axés sur la recherche d'un emploi est organisée par le CIO Sup' en partenariat avec les établissements, le premier soulignant que la traduction des diplômes universitaires en termes de compétences, relevant des universités-mères, serait fort utile pour aider à l'insertion professionnelle.

De fait, l'ADUDA n'a pas la capacité d'analyser globalement l'économie locale et le projet de création d'un "observatoire de la vie étudiante", susceptible d'évaluer l'insertion des étudiants (articulation formation - emploi), n'a pu aboutir. La réactivation de ce projet, jugé prioritaire, sera étudiée dans le cadre du plan d'action du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Sud Rhône-Alpes, financé par la Région et qui vient d'être validé. Il serait raisonnable de le considérer au niveau régional en ciblant des programmes ADUDA.

Conclusion et recommandations



La raison d'être du GIP ADUDA créé en 1994 est la gouvernance du pôle universitaire de Valence et de Drôme-Ardèche. Le champ d'action principal de l'agence se situe dans la gestion des services interuniversitaires pour lesquels elle apporte à l'évidence de la valeur ajoutée : bibliothèque, médecine préventive, CIO Sup', réseau informatique, sport. L'ADUDA contribue à la visibilité de l'offre de formation globale en Drôme-Ardèche, y compris pour les formations non universitaires. En tant qu'outil de gestion et pilotage d'un établissement de proximité, l'ADUDA contribue à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, en attirant des bacheliers à revenus modestes qui sinon ne poursuivraient pas d'études supérieures. Le taux de boursiers, de près de 35 %, est de 12 à 15 points supérieur à ceux des universités grenobloises. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, l'ADUDA y contribue en diffusant un guide des stages auprès des entreprises du Sud Rhône-Alpes et, par ailleurs, donne la priorité à une coopération entre le CIO Sup' et le BAIP grenoblois. Afin de répondre aux objectifs de l'axe 1 de son contrat quadriennal (participer au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'aménagement territorial), l'ADUDA devrait pouvoir obtenir, en plein accord de toutes les parties concernées, une redéfinition du rôle qu'elle doit jouer dans le schéma de développement des formations et de la recherche sur le territoire. Dans le même sens, l'ADUDA devrait bénéficier d'une meilleure diffusion de l'information émanant de ses divers partenaires. L'ADUDA, consciente du fait que différents types d'établissements interviennent au niveau post-bac, notamment les lycées avec leur formation de BTS, devrait voir son champ d'intervention auprès des étudiants non universitaires mieux défini. Enfin l'ADUDA perçoit une subvention spécifique dédiée au fonctionnement des formations délocalisées ; cette ressource supplémentaire, qui résulte d'un accord entre l'État, la Région Rhône-Alpes, les collectivités territoriales et les universités grenobloises, est indispensable au fonctionnement pérenne du pôle.

I – Les points forts

- Une structure mettant en présence les quatre établissements universitaires grenoblois ;
- Une forte implication des collectivités territoriales partenaires et un soutien fort de la région ;
- Une plate-forme d'interface entre les universités et les collectivités ;
- Une structure de proximité mettant des services à disposition des étudiants et leur offrant un environnement de qualité ;
- Une promotion de l'enseignement supérieur universitaire et post-bac avec une logique territoriale.

II – Les points faibles

- Le rôle mal cerné de la structure dans sa participation au schéma local de la formation et de la recherche ;
- La faible implication des universités dans la structure de pilotage ;
- Le manque de communication avec certains des établissements de Grenoble ;
- L'équilibre financier, qui dépend fortement d'une subvention spécifique provenant des quatre partenaires liés : État, Région, Collectivités, Universités.

III – Les recommandations

- Outiller l'équipe de direction et faciliter l'accès au système d'information grenoblois ;
- Créer un bureau, émanation du CA et du conseil d'orientation ;
- Accentuer les dispositifs d'insertion professionnelle, en relation avec Grenoble ;
- Mieux définir la position de l'agence par rapport aux établissements non universitaires.

Liste des sigles

A

ADUDA Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche

B

BAIP Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

C

CA Conseil d'administration

CCI Chambre de commerce et d'industrie

CERMOSEM Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes

CIO Centre d'information et d'orientation

CPGE Classes préparatoires aux grandes écoles

D

DU Diplôme universitaire

DUT Diplôme universitaire de technologie

E

ESISAR École d'ingénieur en systèmes avancés et réseaux

ETP Équivalent temps plein

G

GIP Groupement d'intérêt public

I

IPG Institut polytechnique de Grenoble

IUFM Institut universitaire de formation des maîtres

IUT Institut universitaire de technologie

L

LCIS Laboratoire de Conception et d'Intégration des Systèmes

P

PRES Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

S

SCUIO Service commun universitaire d'information et d'orientation

SCUIOP Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

SICD2 Service interétablissements de coopération documentaire

SIUAPS Service Inter-Universitaire des Activités Physiques et Sportives

U

UFR Unité de formation et de recherche

UPMF Université Pierre Mendès-France

UJF Université Joseph Fourier

US Université Stendhal

Observations de la présidente

FM/JF/038

Valence, le 21 avril 2011

Madame Lise DUMASY
Présidente du GIP Agence de développement
universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA),
Présidente de l'université Stendhal (Grenoble 3)

A

Monsieur Jacques PINEL
Professeur des universités
Président du comité d'évaluation AERES
20, rue Vivienne
75002 PARIS

A l'attention de Monsieur Michel CORMIER
Directeur de la Section des établissements, AERES.

Objet : Observations de l'ADUDA au rapport d'évaluation la concernant.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le rapport préliminaire de l'évaluation de notre GIP ADUDA réalisée à Paris le 17 janvier 2011 au siège de l'AERES, que nous avons examiné avec attention.

Au nom des membres ayant constitué la délégation accueillie dans vos locaux – équipe de direction de l'ADUDA, responsables de composantes universitaires et représentants des collectivités partenaires – je tiens à vous faire part de nos remerciements pour la qualité et la précision du rapport, et pour les recommandations détaillées qui ont été rédigées.

Comme il nous est possible de le faire, je vous prie de bien vouloir relever les observations que nous avons à formuler à l'égard de ce rapport :

- sur la forme, tout d'abord, nous estimons que cette évaluation aurait probablement gagné à être réalisée comme il se devait, sur place à Valence, dans nos locaux intégrés à l'université ; la mobilisation d'une délégation de 11 personnes de l'ADUDA et de ses partenaires sur Paris était une contrainte organisationnelle mais aussi financière importante.

- sur le fond, un certain nombre de points du rapport nécessitent précisions ou rectification :

o **Page 4 : La gouvernance**

• **Point II - La gestion de l'offre de services :**

1^{er} § : Seuls les deux services communs aux étudiants sont adossés depuis leur origine à des services municipaux dont les moyens ont été mutualisés avec ceux des universités : la documentation universitaire et la médecine préventive.



Pôle universitaire Latour-Maubourg
87, avenue de Romans - 26000 Valence
Courriel : edu2607@aduda.fr
Tél 04.75.78.10.26 - Fax 04.75.42.99.58

www.etudierendromeardèche.fr

2^{ème} § : Pour ce qui est des autres services, leur structuration est variable comme indiqué. Le service informatique et réseaux est composé d'un ingénieur d'étude mis à disposition sur Valence par la Direction des systèmes informatiques grenoblois (appelé aujourd'hui SIMSU ou Service informatique mutualisé du site universitaire de Grenoble, et non pas le centre interuniversitaire de calcul de Grenoble) ; le CIO'SUP, quant à lui, est bien une création ex-nihilo de l'ADUDA, avec du personnel permanent (2,8 ETP) recruté sur fonds propres de l'agence et non fléchés Etat. Au total en 2010, ce sont bien 15,1 ETP mis à disposition de l'agence et des services par les partenaires (universités, collectivités) à titre gracieux et 4,6 ETP rémunérés sur fonds propres.

o **Page 5 :**

1^{er} § : Le projet sur l'écotoxicologie de Rovaltain consiste en l'implantation d'un pôle de recherche, de formation et d'expertise en toxicologie environnementale et écotoxicologie, associant l'université Joseph Fourier Grenoble 1, l'université Claude Bernard Lyon 1, l'INSA de Lyon et le Groupe Grenoble INP. Ce projet est soutenu par la Région Rhône-Alpes et les collectivités territoriales de Drôme et d'Ardèche.

Le développement des projets de formation et de recherche à Valence et en Drôme-Ardèche ne peut être pensé qu'en étroite collaboration avec les universités grenobloises qui en fournissent les moyens (même remarque page 9, 1^{er} §).

3^{ème} § : Sur la question de l'extension du champ d'intervention de l'ADUDA au post-bac, il convient de préciser qu'à travers ses missions de promotion et de développement de l'enseignement supérieur en Drôme-Ardèche, bon nombre des actions mises en œuvre dès l'origine se sont attachées à impliquer les établissements supérieurs non universitaires ; il en est ainsi du Forum Post-Bac (16^{ème} édition en janvier 2011), de la publication d'un « Guide pratique de l'étudiant » sur Valence et aujourd'hui du portail web consacré à l'offre exhaustive de formations du supérieur en Drôme-Ardèche www.etudierendromeardèche.fr.

• **Point III - Le budget :**

3^{ème} § : Sur la question des « surcoûts » de fonctionnement de délocalisation des antennes universitaires sur Valence, il convient de préciser que ceux-ci concernent à 56% les déplacements des enseignants-chercheurs d'un site à l'autre, à 34% les heures d'enseignement, le reste étant imputé à des frais de gouvernance. En aucun cas, la gestion des services mutualisés n'intervient dans ce calcul qui ne concerne pas l'ADUDA en tant que telle, celle-ci se bornant à reverser intégralement ces recettes aux établissements.

o **Page 6 : Les missions du pôle universitaire**

• **Point I - la promotion des formations :**

1^{er} § : C'est à la demande de l'ensemble des collectivités membres de l'ADUDA (Ville de Valence, Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche) et partenaire (Région RA) que le travail de promotion de l'offre s'est établi sur toutes les filières de l'enseignement supérieur et pas uniquement universitaires, lesquels regroupent au total environ 70 établissements sur Drôme-Ardèche.

4^{ème} § : Sur la question de l'équilibre entre universitaire et post-bac : il est à signaler que l'offre de formations post-bac a toujours pesé plus lourd que l'offre universitaire ; celle-ci s'est imposée au fil du temps comme la « locomotive » en matière d'offre, l'enjeu actuellement étant de favoriser les « passerelles » entre le post-bac et les universités, de façon à « élever » le niveau des formations dans une logique de dynamisation et de « qualification » du site (ex : certains BTS trouvent leur prolongement dans des Licences professionnelles).

○ **Page 7 :**

1^{er} § : Les collectivités participent autant (et même plus) qu'à Grenoble aux décisions (d'ouvertures de formation).

2^{ème} § : Le manque de formation continue est effectivement une faiblesse aujourd'hui mal appréhendée par les universités grenobloises au plan local ; les marges de progrès semblent importantes. Le GIP, qui n'a pas de responsabilité de formation, intègre de fait dans sa mission de développement de l'ESR la problématique de la FC.

• **Point II - Contribuer à l'égalité des chances :**

Tous les acteurs sont unanimes pour considérer que l'insertion professionnelle de nos étudiants constitue désormais l'un des enjeux majeurs de nos actions ; sur ce point, l'ADUDA et son service CIO'SUP entendent contribuer à cette exigence à condition d'être renforcés dans leurs moyens ; deux actions pourraient à l'avenir aller dans ce sens : obtenir les ressources nécessaires pour recruter un chargé d'insertion type BAIP en articulation et complémentarité avec les moyens déployés à Grenoble, mettre en place un programme d'observation de la vie étudiante animé par un chargé d'étude également en appui à l'équipe actuelle du CIO'SUP fort réduite comme indiqué plus haut.

○ **Page 9 : Conclusion et recommandations**

- Les moyens humains et financiers alloués par l'Etat et les membres de l'ADUDA sont à peu près constants depuis l'origine de la création du GIP (1994) et n'ont pas suivi l'évolution des missions et l'accroissement des charges notamment administratives pesant sur chacun des services :
 - Les services centraux de l'ADUDA fonctionnent toujours sur la base de 3 permanents dont 2 cadres A : il lui manque a minima un chargé de communication-webmaster permanent et un chargé d'étude développement & prospective ESR.
 - L'animation de la bibliothèque universitaire BU et de son réseau de 7 centres documentaires repose sur des moyens Etats réduits : 1 conservateur et 1 magasinier, pas de cadre B ; les collectivités mettent à disposition une bibliothécaire et 5 agents du patrimoine.
 - Le service des sports SIUAPS fonctionne sur la base d'1,5 ETP de professeur PRCE et doit recourir à de nombreux vacataires du secondaire ou diplômés d'Etat. Aujourd'hui, la suppression des « droits sport » implique la recherche d'un modèle économique de substitution, viable et permettant le maintien du service en dynamique.
 - Le CIO'SUP ne dispose d'aucun poste fléché Etat sur des missions pourtant « régaliennes » (information, orientation, insertion professionnelle) ; cette précarité ne correspond pas à l'ambition affichée ; le recrutement d'un chargé d'insertion et d'un chargé d'étude Observatoire de la vie étudiante est une priorité.

- Les moyens spécifiques dédiés aux « surcoûts » de délocalisation sont en effet essentiels pour garantir la présence des universités sur le pôle et assurer la stabilité du partenariat entre universités et collectivités. Ainsi les conclusions du rapport de l'IGAENR de 2006 (n°2006-071) restent-elles toujours valides aux yeux des partenaires constitutifs du GIP et la Région RA, la demande étant de les reconduire à l'identique pour la période 2011-2015.

L'ensemble des points soulignés et des recommandations constitue un point d'accord global du partenariat.

Au nom de tous les participants à cette évaluation, je tiens à remercier les membres du comité d'experts pour la qualité des échanges et cette restitution éclairante.

La présidente,



Lise DUMASY.

Organisation de l'évaluation



L'évaluation de l'Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche a eu lieu le 17 janvier 2011. Le comité d'évaluation était présidé par Jacques **Pinel**, professeur des universités (Université Rennes 1).

Ont participé à l'évaluation :

Elisabeth **Pinto-Mathieu**, Professeur de langue et littérature médiévales à l'Université d'Angers,
Florian **Prussak**, expert étudiant du comité Grenoble 3, président d'Animafac,
Arlette **Singer**, consultante en management.

Geneviève **Grangeas**, déléguée scientifique, représentait l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.